Image not found or type unknown

Abus de confiance mon empoyeur et mon beau frere

Par **jodin**, le **25/04/2016** à **18:21**

Bonjour , je suis employés par mon beau frère et ma soeur depuis 6 ans , l'an dernier je me suis séparé de ma conjointe avec la qu'elle j'avais un appartement, nous avons esseyer de le vendre à son prix d'estimation mais il ne se vendait pas ... j'en n'ai parler à ma soeur et mon beau frère qui mon dit de le vendre à plus bas prix se qui m'obliger à faire un crédit conso pour rembourser la totalité de mon crédit immobilier.
Ma soeur et mon beau frère mon assurer qu'il m'hebergeraient à titre gratuit pour tt le temp de mon crédit et on même fait une attestation pour que j'obtienne mon crédit ... disant que j'habiterai un 100m2 qu'il était entrAin de construire.. je les ai aider (normal) sauf qu'à la fin des travaux ils m'ont dit qu'il voulez me faire un bail à 800 euro par moi ... n'étant pas en mesure de payer je me retrouve à la rue .
Je ne souhaite plus travailler pour eux vue la situation j'ai donc demandé pour une rupture conventionnelle lorsque j'aurai trouver un logement qu'il on accepter dans un premier temp mais qu'il refuse aujourd'hui que je lai
Que puis-je faire pour quitter mon emplois avec mes indemnités et ou puis-je revenir contre eux pour l'abus de confiance dont j'ai était victimes merci

Par **P.M.**, le **25/04/2016** à **19:49**

Bonjour,
Tout dépend des preuves que vous avez des promesses et si elles ne sont qu'orales, cela ne vaut pas grand chose...

Par **jodin**, le **26/04/2016** à **08:40**

Et bien une lettre manuscrite décrivant l'appartement et disant que je serai héberger gratuitement pendant toute la durée de mon crédit (demande de la banque pour l'obtention de mon credit)

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **08:55**

Eh bien ! Tout dépend déjà si cette lettre est un engagement de l'employeur ou extra professionnel...

Par **jodin**, le **26/04/2016** à **12:14**

C'est extra professionnels

Coordialement

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **12:18**

Donc pas de rapport avec les relations de travail et ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Par **jodin**, le **26/04/2016** à **12:29**

Il me refuse la rupture conventionnelle sous prétexte qu'il devra attendre 3 mois pour me remplacer... je ne trouve rien sur le net la dessus ... c'est vrai ?

Par **jodin**, le **26/04/2016** à **12:29**

Il me refuse la rupture conventionnelle sous prétexte qu'il devra attendre 3 mois pour me remplacer... je ne trouve rien sur le net la dessus ... c'est vrai ?

Par **P.M.**, le **26/04/2016** à **13:01**

C'est faux, mais l'employeur n'a pas à justifier son refus de rupture conventionnelle qui résulte d'un commun accord...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés